



**Compte rendu de la Réunion Publique  
du Conseil Municipal du 16 avril 2019  
à 20 h 30**

**Présents :**

Fathi AÏDLI, Jean-Louis ASTOR, Fabrice BAUDEAU, Jean-Paul BEYSSEN , Olivier BONNAMY, Gabriel BOUISSOU, Yannick CHATELET, Laurent CHERUBIN, Renaud DARDEL, Laure DELOBETTE, Claude DUCERT, Henri de FERLUC, Laure FRENDO-ROSSO, Christine MASOT, Sabrina MIGNONAT, Frédéric PERROT, Marc PRIDO, Vincent VIALA

**Absents et excusés :**

Sophie AVRIL, Elodie CAMBOU, Séverine CAMES, Anne FAURES, Laurent GONZALEZ, Béatrice HONTARREDE,

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Fanny DOMERGUE à Laurent CHERUBIN  
Éric CHERDO à Frédéric PERROT  
Karine ROVIRA à Fabrice BAUDEAU

**Désignation du Secrétaire de séance :**

 Henri de FERLUC est désigné Secrétaire de séance.

**I. Informations**

**1/ Présentation de l'association "Rallumons l'Étoile" par Monsieur Babinet**

Le conseil municipal a pris connaissance du projet de cette association (voir pièce jointe) et un échange s'en est suivi.

**2/ Présentation des projets 2020 par 3 associations dans le cadre de leur demande de subvention.**

Pour chacune des 3 associations suivantes, une présentation a été faite par chaque responsable respectif et un échange s'en est suivi :

- Association du personnel
- Comité Officiel des Fêtes
- Délires d'encre

Monsieur le Maire et le conseil municipal ont ensuite remercié chaleureusement les associations pour le travail qu'elles réalisent.

## **II. Administration Générale**

### **3/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26.03.2019**

Approbation à l'unanimité après avoir apporté deux modifications, l'une sur la dénomination du titulaire d'une concession, l'autre sur la précision de raisons de certains élus de ne pas prendre part aux votes de certaines subventions.

### **4/ Droit de réponse suite à la parution d'un article dans le bulletin municipal d'Auzeville-Tolosane et action en justice**

Approbation par 20 voix favorables et une abstention

### **5/ Aire de grands passages : convention de mise à disposition temporaire de terrains communaux 2019**

Approbation à l'unanimité

### **6/ Dissolution du SIVURS : répartition de l'actif et du passif**

Approbation à l'unanimité

## **III. Comptabilité Finances**

### **7/ Dissolution du SIVU EIMSET : décision portant adoption des modalités de répartition de l'actif et du passif. Annule et remplace la délibération 048D\_2018 du 15 mai 2018**

Approbation à l'unanimité

## **IV. Urbanisme**

### **8/ Approbation d'une convention de mise à disposition des parcelles AX49 et AX50 entre l'EPFL du Grand Toulouse et la Commune de Labège**

Approbation à l'unanimité

## **V. Enfance-Jeunesse**

### **9/ Convention avec Sicoval pour l'organisation de l'accueil de loisirs extrascolaire à LABEGE, durant les travaux au centre de loisirs de la Caprice**

Approbation à l'unanimité. Il est précisé que les annexes de la convention seront jointes à la délibération.

## **VI. Ressources Humaines**

**10/ Recrutement d'agents saisonniers pour le chantier "jeunes citoyens" 2019 + 1 animateur encadrant**

Approbation à l'unanimité en précisant un nombre maximal (35)

#### **VII. Culture**

**11/ Objet : Demande de subvention à la DRAC Occitanie dans le cadre d'un projet artistique porté par la Maison Salvan en partenariat avec un établissement de santé.**

Approbation à l'unanimité

#### **VIII. Voirie**

**12/ Éclairage public du carrefour entre l'Avenue Louis Couder et le piste cyclable.**

Approbation à l'unanimité

**13/ Dénomination de la voie menant au foyer des jeunes travailleurs**

Approbation à l'unanimité

#### **IX. Marchés, travaux et service en délégation**

Le conseil municipal prend acte des travaux, services et délégations jointes à la convocation du conseil municipal.

L'ordre du jour étant atteint, Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers municipaux :

1/ Il est demandé d'éclairer la signalétique 30 km/h de l'avenue des Cathares

2/ Il est demandé de mettre en place un abribus avenue Louis Couder à hauteur du chemin de Canteloup

Le public n'ayant pas de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 23h30.